

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (exercice 2023*)

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes



35 points

Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes



20 points

Écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes



15 points

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité



15 points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations



0 point

TOTAL (sur 100 points)



85 points